



Une organisation du



Bulletin d'inscription Rencontre Auto Moto Les Essarts 2018

Clôture des inscriptions le 20 mai 2018.

Nom					Prénom		
Date de naissance			Lieu de naissance			nationalité	
Adresse	Rue						
	Code postal		Ville				
Téléphone					Mail		
N° de permis							
Date de permis					Lieu		
Catégorie	Auto <input type="checkbox"/>	Moto <input type="checkbox"/>	Side-Car <input type="checkbox"/>				
Véhicule	Marque						
	Modèle			Année			
	Cylindrée			Puissance moteur			
Club							
Roulage 50€ <input type="checkbox"/>		et	Repas 1 frite 2 saucisse ou 2 merguez + 1 boisson + 1 dessert : ____x10€=____€				
Accepte de prendre en passager des personnes pour un baptême pour l'association TEAM J (auto) <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non							

IMPORTANT: en raison des grands nombres d'inscriptions une sélection sera réalisé par les membres de l'association TEAM J le Samedi 20 mai suite à cette sélection vous recevrez une confirmation ou non de participation à l'événement par e-mail. Les véhicules non sélectionnés seront mis sur liste d'attente et au besoin détruit par nos soins.

Circuit des Essarts : Montées de démonstration le Dimanche 10 juin 2018.

Avec son propre véhicule, immatriculé ou non, et sous sa propre responsabilité. La descente vers le nouveau monde sera à vitesse réglementaire de 70km/h maxi, puis les remontées libres s'effectuent à raison de 2 motos à la fois ou 1 voiture toutes les 15 secondes. L'organisation prévoit de faire 3 sessions de roulage de 20min sur la journée si tout se passe bien. L'inscription donne également droit au café et croissant le matin au carrefour de l'étoile, et à la plaque commémorative de la 18^{ème} Rencontre Auto Moto les Essarts lors de l'enregistrement. Cette version de l'événement aura lieu sous réserve de l'autorisation écrite de la préfecture de Rouen dans le cas contraire, nous ferons 6 montées comme les années précédentes.

Merci de retourner votre bulletin d'inscription accompagné du règlement correspondant par chèque libellé à l'ordre de TEAM J à l'adresse suivante :

Association TEAM J, 6 Rue des Pelouses, 76320 Saint Pierre Lès Elbeuf

Les chèques ne seront encaissés qu'à partir du 12 juin 2018

Attention : Toute inscription ne sera prise en compte qu'après réception de votre bulletin d'inscription entièrement rempli et accompagné du règlement ainsi que l'envoi d'une photo du véhicule ¾ avant par mail à contact@teamj.fr ou par **courrier!**

Je soussigné(e) (Nom et Prénom du participant) _____ avoir pris connaissance du règlement de la 18^{ème} Rencontre Auto Moto les Essarts du Dimanche 10 Juin 2018

Signature :

--



Une organisation du



TEAM J – JOURNEE DU 10 JUIN 2018 CIRCUIT DE GRAND COURONNE LES ESSARTS ORIVAL REGLEMENT GENERAL

Article 1: Définition

La journée du rassemblement annuel du club TEAM J constitue un rassemblement amical ouvert aux amateurs d'autos motos et side-cars, comprenant des démonstrations sur le circuit de ROUEN Les Essarts (76).

Article 2: Organisation

La journée du 10 JUIN 2018 est organisée par l'association « TEAM J » association loi 1901. Les participants et visiteurs sont priés d'observer strictement les instructions données par l'équipe organisatrice, tant à l'intérieur des parcs que sur le circuit. **Les barbecues non électriques sont formellement interdits (domaine forestier).**

Article 3: Véhicules admis

Cette manifestation est ouverte à tout propriétaire d'autos, motos et, side-cars. L'organisateur se réserve le droit d'engager des véhicules à caractère exceptionnel. Une sélection aura lieu le samedi 20 mai suite à cette sélection vous recevrez une confirmation ou non de participation à l'événement par e-mail, (Priorités aux véhicules : anciens de compétition, d'exception ayant un grand intérêt historique ou de caractère).

Article 4: Inscriptions

L'envoi du formulaire d'inscription entraîne l'acceptation par le participant de ce règlement sans aucune réserve. Le fait de s'inscrire implique à chaque participant de respecter les instructions données sur place par l'organisateur. **Compte tenu du nombre limité de participants, l'organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions, ainsi que les véhicules ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation, sans en avoir à le justifier.** Les participants devront être titulaires du permis de conduire valide, non suspendu, ni annulé correspondant au véhicule apporté, et présenter l'original le jour de la manifestation.

Article 5: Démonstrations

La possibilité est donnée à chaque participant de rouler sur le circuit des Essarts, sur son propre véhicule, après inscription. Après acceptation par l'organisateur, **l'inscription est ferme et non remboursable en cas de défection du participant.**

Article 6: Accès à la piste

L'organisateur effectuera une vérification technique visuelle, et se réserve le droit de refuser le départ à tout véhicule dont l'état ou l'aspect serait non conforme aux règles de sécurité, étant entendu que chaque participant est responsable de l'état de son véhicule. L'organisateur identifiera le participant et le véhicule engagé pour la durée de la manifestation. Le signataire du bulletin d'engagement sera le seul habilité à piloter la machine engagée.

Article 7: Sécurité

Pour les motards, le port du casque et d'une tenue complète en cuir, gants et bottes sont obligatoires, (exceptionnellement, le jean's sera toléré si les conditions climatiques sont favorables). L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à tout véhicule ayant subi des dommages pendant la manifestation.

Pour les voitures modifiées, même un minimum par rapport au véhicule de série le port du casque sera obligatoire pour le conducteur et son passager.

Tout contrevenant sera exclu de l'accès à la piste sans possibilité de dédommagement.

Article 8: Passagers

Aucun passager n'est autorisé sur les deux roues sauf club autorisé à réaliser des baptêmes par l'organisateur. Pour les side-cars un passager est accepté, et **les autos un seul passager qui sera sous la responsabilité du conducteur.**

Article 9: Parking, circulation

Les visiteurs et les participants se soumettront et respecteront la signalisation et fléchage des différents parkings et emplacements signalés dans l'enceinte du circuit des Essarts. Tout déplacement devra s'effectuer à allure réduite. L'organisateur se réserve le droit d'exclure immédiatement tout participant jugé dangereux.

Article 10: Assurance – Dommages – Vols

L'organisation souscrit une assurance pour les dommages corporels, matériels de l'organisation, immatériels consécutifs.

Les participants déclarent décharger les organisateurs de toute responsabilité découlant de l'usage de leurs véhicules, dans quelques conditions que ce soit, aussi bien sur la piste que dans le parc. **Il appartient donc à chaque participant de pourvoir personnellement à la garantie des risques qu'il encourt et à sa propre responsabilité civile.**

L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages ou vols survenus aux véhicules garés et à tout élément exposé, dans le cadre de la manifestation.

Article 11: Réclamations

Aucune réclamation ne sera admise du fait du caractère amical et convivial de cette manifestation, **en dehors de tout esprit de compétition.** Chaque participant s'engage à respecter sans réserve les articles du présent règlement et les directives imposées par l'organisateur. Seul le règlement en français est admissible lors d'un litige.